



« Mise en situation historique de la prise en compte des personnes en situation de handicap en Lorraine au regard de la question de la citoyenneté ».

Jacques BERGERET, Délégué du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée et de l'Action Sociale (CNAHES-Lorraine)

Journée organisée par Citoyenneté Active Lorraine, en partenariat avec le CNAHES-Lorraine et le CREA-Grand Est sur le thème :
« *Personnes en situation de handicap et maladies invalidantes : quelle citoyenneté ?* »
Vendredi 3 février 2017 de 9h à 17h au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle 48 r du Sergent Blandan - Esplanade Baudot 54000 – NANCY.

D'abord un mot de présentation du CNAHES.

Le CNAHES, association loi de 1901 est désigné par les ministères de la Culture et de la Communication, de la Justice et des Affaires Sociales et de la Santé, comme plate-forme support d'un processus de validation nationale dont les principaux objectifs sont :

- collecter, classer, mettre en valeur les archives de l'Action Sociale, localement et nationalement,
- rendre accessibles ces traces et cette mémoire vivante,
- faciliter la rencontre de tous ceux qui estiment que l'histoire du secteur peut contribuer à mieux comprendre les questions qui se posent à nous aujourd'hui,
- valoriser le terreau de l'histoire sociale dans l'action présente et pour construire le futur.

La délégation régionale vise à :

1. collecter les archives des différents organismes régionaux,
2. recueillir les témoignages des acteurs qui ont marqué l'Action Sociale en région,
3. promouvoir la recherche et les publications,
4. élaborer des outils de communication en direction des professionnels, des bénévoles et du grand public,
5. organiser des rencontres et des colloques pour enrichir la réflexion des citoyens.

Nous invitons les organisations publiques et privées ainsi que les citoyens à participer au projet régional d'histoire engagé avec le Comité de Pilotage régional pour répondre à cette question : « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* » et, pour cela de se joindre aux actions organisées dans chacun des quatre départements au titre des **Ateliers d'Histoire Sociale** : « **Recueil de témoignages** » / « **Recherche documentaire** » / « **Exposition** » / « **Fabrique de mémoire avec les citoyens** » / « **Ouvrage collectif** » / « **Communication** ».

L'accueil par le peuple des gamelles cabossées.

Nous avons été accueilli par le peuple des gamelles cabossées, marionnettes réalisées et mises en scène par des personnes en situation de fragilité psychique du Groupe d'Entraîne Mutuel : GEM de l'AVENIR à partir du travail d'Art Thérapie de Sylvie De Biazi, de l'association AFTC Lorraine.



Comme l'a introduit le Président du Conseil Départemental Mathieu Klein, en matière de citoyenneté, il n'y a pas lieu de distinguer les uns et les autres. Nous sommes tous à un titre ou un autre cabossés par la vie et il faut emboîter nos énergies pour ensemble exercer plus fortement notre citoyenneté et améliorer les conditions de notre vie commune.

Pour engager la réflexion de la journée, on ne part pas de rien et il n'est pas inutile de rappeler qu'il n'y a pas de citoyenneté sans démocratie.

Avant de se plonger au cours de la journée dans l'actualité de nos vie, quelque soient nos faiblesses mais aussi nos forces, confrontées à l'exercice individuel et collectif de notre citoyenneté, il n'est pas inutile de rappeler combien fut long le chemin de l'histoire, pour parvenir à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du citoyen en ses droits et devoirs mais aussi en sa volonté de participer au bien public et à l'intérêt général.

Je veux simplement à pas de géant donner quelques aperçus qui ne sont pas des vérités mais plutôt des jalons pour notre réflexion.

La Grèce antique.

Nous avons appris que la Grèce était le berceau de la démocratie. Mais la démocratie de la Grèce antique excluait beaucoup de monde du droit de s'impliquer dans la vie de la cité.

Athènes associait la beauté physique à la beauté morale. D'où l'importance du regard de l'autre avec ce que véhicule une société par rapport aux représentations du corps. Les handicapés n'étaient pas des personnes honorables et ils étaient considérés comme des sous-hommes puisqu'on ne pouvait pas compter sur eux et les mobiliser en cas de conflits.

Sparte précipitait du rocher de Mistra les enfants malformés, parce qu'en raison de leur infirmité, ils ne pourraient pas devenir des guerriers utiles pour défendre les intérêts de la cité, ce qui était attendu à l'époque des citoyens. Par contre les guerriers devenus invalides sont honorés on invente même la pension.

Retenons donc qu'à l'origine la démocratie ne confère pas automatiquement à tous la citoyenneté, et encore moins aux invalides.

Les Romains.

La société romaine s'est fortement inspirée pour son organisation politique et sociale de ce qu'avait fait la Grèce antique, mais elle aussi excluait beaucoup de monde du droit de s'impliquer dans la vie de la cité, et l'esclavage était généralisé.

A Rome, il ne fait pas bon être infirme et lorsque c'est le cas, il vaut mieux se cacher. Les personnes touchées par des maladies invalidantes, comme les lépreux, sont enfermées dans des léproseries.

La Gaule conquise par Jules César et longuement occupée adopte grandement les coutumes romaines.

Du Moyen-Âge à la Révolution de 1789.

Le pays est gouverné par la monarchie divine, c'est-à-dire tout autre chose qu'une démocratie. La noblesse, l'église, et l'armée sont dominants. Les incurables, les blessés et les estropiés n'ont pas voix au chapitre et s'ils ne sont pas aidés par leurs familles qui les cachent, ils sont condamnés à mendier s'ils veulent survivre.

Au Moyen-Âge, le concile de Tours de 570 énonce le commandement suivant : « *Que chaque cité, suivant ses ressources, nourrisse ses pauvres et ses infirmes, et que la dépense soit répartie entre les habitants et le clergé, afin que les pauvres ne vagabondent plus* ».

Le royaume est très catholique et la charité envers les pauvres, les vagabonds, les pauvres hères est de règle. Le nomadisme et le vagabondage sont de fait très importants.

L'œuvre gravée de Jacques CALLOT (né à Nancy en 1592 et mort à Nancy le 24 mars 1635), met en scène les infirmes, les bohémiens, fréquemment anciens soldats invalides ou simplement civils ayant subi eux aussi les malheurs de la guerre.

Le philosophe historien et anthropologue Henri-Jacques STIKER, dans son livre « Corps infirmes et sociétés¹ » se réfère à Jacques CALLOT en analysant les images de l'infirmité depuis le XVI^e siècle, tel ce joueur de vielle, personnage également peint par Georges de LA TOUR (1593-1652) : le premier est affublé d'une bosse qui le déséquilibre, le second est aveugle. CALLOT au delà de visions sarcastiques, dans sa série sur *les gueux*, notamment dans ses Mendiants à la béquille, traduit la misère de son temps, la souffrance, mais aussi comme le souligne André GUESLIN dans son livre « D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge »² la fourberie que la société leur attribue, c'est-à-dire une sorte de stigmatisation.

C'est que le regard de l'autre – comme je l'ai déjà indiqué à propos de la Grèce antique - participe de votre propre définition.

Franck Collard et Évelyne Samama, dans « Handicap et société dans l'histoire » notent que « jusqu'au règne de Louis XIV, les souverains du royaume de France ont oscillé entre quatre politiques : imposer aux abbayes l'entretien des mutilés, les gratifier d'une pension, les affecter à des tâches de gardes passives, ou les accueillir dans une institution particulière.

Le siècle des Lumières.

Le Roi Soleil décide, en 1670, de créer à la fois un hôpital et une maison de retraite : ce sera l'Hôtel des Invalides ». Il fonctionne comme une caserne pour vieux soldats que l'on met au travail dans des activités manufacturières. « Cette création constitue la première immixtion de l'État dans une charité jusque-là monopole de l'Église ».

Mais ce qu'il faut surtout souligner les nombreuses initiatives de personnes remarquables - comme L'abbé de l'Épée pour les sourds ou Valentin Haüy pour les aveugles - qui s'élèvent contre les préjugés concernant les infirmes de toutes sortes et qui font la démonstration qu'il est possible par une éducation spécialisée d'obtenir des résultats tels que les enfants, adolescents et adultes déficients puissent accéder à ce qu'on déclarait impossible pour eux jusqu'alors : trouver une place dans la société et y être utile grâce à la mise en valeur de leurs capacités.

La Révolution Française.

La Révolution française de 1789 a été transgressive en renversant l'ordre divin et en instituant par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que chaque homme – quelque soit sa condition sociale – vaut un autre homme et puisse être un citoyen, quelque soit sa condition sociale.

Art.1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ; **les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune** ».

La Lorraine est fière d'avoir participé avec l'Abbé Grégoire à l'abolition de l'esclavage à la fin du XVIII^e siècle, la Convention nationale déclarant que l'esclavage des Nègres dans toutes les colonies est aboli.

¹ « Corps infirmes et sociétés – Essais d'anthropologie historique ». 1^e édition 1982 / réédité Dunod 2013. Jusque là, il n'existait pas encore d'histoire globale de l'infirmité, de ce que nous appelons pudiquement le handicap, ni des systèmes de pensée qui commandent le rapport des sociétés au corps déviant ou diminué.

² Librairie Arthème Fayard 2013. 534p. André Gueslin : professeur d'histoire sociale contemporaine à l'université Paris VII-Denis Diderot.

Art.6 : « La loi est l'expression de la volonté générale ; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à la formation ; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur **capacité**, et sans autres distinction que celles de **leurs vertus** et de **leurs talents** ».

Mais dans la pratique, l'égalité de principe comme nous le savons jusqu'à aujourd'hui, a souffert de nombreuses exceptions et tout particulièrement concernant la division inégalitaire des sexes.

Les guerres de 70, de 14-18 et de 39-45.

Les guerres déciment les hommes, et les femmes démontrent qu'elles peuvent les remplacer dans toutes les tâches réputées réservées aux hommes.

A la suite de l'engagement du Général De Gaulle de reconnaître le rôle des femmes dans la Résistance et l'égalité économique et politique des sexes, les femmes accèdent enfin au droit de vote en France.

Le 23 mars 1944, l'Assemblée consultative siégeant à Alger adopte le principe du droit de vote des femmes par 51 voix « pour » et 16 voix « contre ». Un mois après, le 21 avril, le général de Gaulle ratifie une ordonnance qui, à l'article 17, prévoit le vote des femmes et leur éligibilité : « ***Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes*** ».

Ainsi les Françaises obtiennent enfin le droit de vote et celui d'être élues. Elles voteront pour la première fois en 1945 et entreront au Sénat en 1946.

Autrement dit :

- en négatif : du fait d'une discrimination ancestrale, être femme avant la Libération, c'était être handicapé sérieusement au regard du droit à l'autonomie et d'accès à la citoyenneté.
- en positif : les femmes par des actions individuelles et collectives, notamment durant les grandes guerres, ont conquis le respect et le droit juridique de l'exercice d'une citoyenneté qui leur était interdit jusqu'alors, ce qui ne veut pas dire que cela se fait sans problèmes compte tenu d'une culture dominante de domination masculine.

On voit bien que **la citoyenneté et les conditions de la force de son exercice, relèvent plutôt de résultats acquis par des luttes sociales menées dans l'entrecroisement d'intérêts puissants, plutôt que de l'octroi « gratuit ».**

Aujourd'hui.

Est-ce que la situation actuelle est satisfaisante ? Certainement pas. On le voit bien par exemple, dans une période d'agitation liée aux populations déplacées pour raison de guerres, de désastres écologistes et aussi en raison de désastres économiques. Les formes modernes de handicap sont parfois terribles. L'accueil et l'inclusion d'étranger est problématique, comme c'est déjà le cas s'agissant des étrangers de l'Union Européenne.

Michel PAULY, professeur universitaire d'Histoire à l'Université du Luxembourg, dans un article publié en 2004, intitulé « Évolution historique de la citoyenneté »³, établit le lien entre l'évolution du droit de vote et les besoins socio économiques des sociétés à différents moments de l'Histoire.

« Celui qui se souvient de l'évolution historique du droit de vote, ne peut cependant approuver qu'une seule solution comme étant claire et nette : **le droit de vote doit appartenir à tous ceux qui sont concernés par les décisions des mandataires, les représentants du peuple élus, selon le principe fondamental du droit canonique « *Quod omnes tangit, debet ab omnibus approbari* » (ce qui concerne tous, doit être autorisé par tous).** Dans ce cas cependant, le droit de vote ne pourra être couplé qu'à une seule condition : **la résidence**. Tous les citoyens qui ont leur résidence dans le pays (auquel cas la durée de résidence reste soumise à négociation) devront pouvoir envoyer des représentants au parlement. La question de l'appartenance nationale ne joue alors plus de rôle ».

Comme on le voit, le vote des étrangers fait débat, mais n'oublions pas que le vote renvoie au pouvoir d'agir ensemble pour améliorer les conditions de vie de chacun et de tous à vivre ensemble.

Retenons donc que bien des progrès peuvent encore être fait, en faveur de pratiques plus démocratiques faisant davantage **place à tous ceux qui vivent ensemble ont vocation à une conduite citoyenne et à la prise en compte dans la gestion de la vie commune, de l'apport de cette conduite citoyenne**. Cela concerne bien entendu les personnes en situation de handicap, mais pas qu'elles.

Retenons aussi l'intérêt pour toute personne d'**être acteur, avec d'autres, dans les processus d'acquisition et de consolidation de la démocratie et de la citoyenneté** qui est son corolaire. Il me faut ajouter que l'une et l'autre sont fragiles : si j'ose l'expression, c'est comme la bicyclette, si une fois dessus on s'endort en oubliant de la faire avancer, elle tombe et on peut se faire très mal ! **Celui qui dort en démocratie peut se réveiller en dictature**.

Mais nait-on acteur-accompli ? Nait-on citoyen-accompli ? En réalité, même si chacun dispose sur tous les plans de prédispositions favorables ou défavorables, les rôles sociaux sont le fruit d'une préparation à vivre en société, c'est dire qu'ils sont le fruit de l'éducation et leur qualité dépend d'une sorte de formation continue. C'est dire l'importance du rôle de la famille, mais aussi de l'école et des institutions sociales et médico-sociales.

³ Publié in forum n° 241/novembre 2004 par NN.

Mais vous allez me dire que j'oublie complètement de mettre l'accent sur les personnes en situation de handicap ! Il faut le faire, mais ce me semble important de rappeler que n'étant pas les seules face aux difficultés, beaucoup de personnes ordinaires étant concernés aussi, il vaut mieux rassembler ses forces pour agir.

Les personnes en situation de handicap souhaitent vivre et s'intégrer en milieu ordinaire, et se trouvent confrontées à des difficultés matérielles, juridiques, économiques ou culturelles. En dehors des problèmes d'accessibilité des lieux et des équipements publics dont les améliorations concerneront au bout du compte tout le monde, se pose la question de leur participation à la vie de la cité dans toutes ses dimensions (éducation, travail, culture, loisirs, plein exercice des droits fondamentaux et des droits civiques) pour qu'elles soient des "citoyens comme les autres".

Autrement dit, pour être citoyen comme les autres il faut être citoyen parmi tous les autres. L'enjeu d'être un parmi les autres est au cœur d'une bataille culturelle ancestrale pour dépasser les facilités d'exclusions commodes au motif archaïque des boucs émissaires et liée aux malédictions de toutes sortes portées autrefois par la sorcellerie et aujourd'hui par l'ignorance. Mais les efforts pour faire évoluer les choses ne sont pas vains ; par exemple la dépénalisation de l'homosexualité en France intervenue en 1982 avant que soit reconnu en mai 2013 le droit de s'aimer entre personnes du même sexe.

Alors comme le propose le philosophe Emmanuel Lévinas, transformons la malédiction en exaltation, et s'agissant de la citoyenneté, qu'est-ce qu'un droit que tous n'auraient pas les moyens de faire prévaloir au maximum de leurs capacités ?

Il faut donc se battre toujours et encore pour faire reconnaître les capacités.

Mais les personnes en situation de handicap, lorsqu'elles se sont engagées pour cela, ont démontrées qu'elles arrivaient mieux que d'autres à y parvenir et qu'elles y arrivaient en entraînant les autres. En cela, l'histoire moderne de la Lorraine fourmille d'exemples de conquêtes dans bien des domaines, que des personnes dans cette salle non seulement connaissent mais illustrent parfaitement ; ils ont un dénominateur commun fait d'engagement personnel et de culture partagée, antidote de l'inaction sociale et de la solitude destructrice.

C'est pourquoi il s'agit de lier le concept de **Démocratie sanitaire et sociale** et celui du **pouvoir d'agir** (empowerment) pour promouvoir et soutenir toutes les démarches de progrès en faveur de l'expression et de l'action des citoyens-usagers.

L'exemple de la maison d'enfants de Han-sur-Seille qui participa de ce que l'on a appelé les Républiques d'Enfants.

Hier matin, dans le petit village de Han-sur-Seille, en présence de madame Yvette REISNICK-WEISSBECKER, avait lieu l'inauguration d'une place à son nom. Elle expliquait qu'en 1947, ouvrant la maison d'enfants pour jeunes filles placées par ordonnance de justice ou décision de la Direction de l'Action Sociale (DAS), elle avait instituée une assemblée qui se réunissait chaque semaine pour décider ensemble de tout ce qui faisait la vie commune ; c'était extraordinaire et on venait de plusieurs pays d'Europe pour voir ce qui se passait là, bien avant la Loi 2002.2⁴ et l'instauration dans les établissements médico-sociaux des Conseils de Vie Sociale !

Cela montre l'importance d'avoir des principes pédagogiques et la volonté de faire participer les usagers et qu'il n'est pas nécessaire de tout attendre des pouvoirs publics.

4 La loi du 2 janvier 2002 redéfinit le cadre de l'action sociale et médico-sociale tel qu'il a été établi par la loi du 30 juin 1975 n°75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

L'exemple de l'Association de Médiation et d'Information sur le Handicap (AMIH).

Quant au pouvoir d'agir, Pour finir, je souhaite illustrer la capacité des personnes en situation de handicap à agir par eux-mêmes, en disant quelques mots d'une association aujourd'hui disparue : l'Association de Médiation et d'Information sur le Handicap (AMIH).

Cette association a été créée par des jeunes plein de vie refusant de s'enfermer dans la fatalité de leur condition au sortir de divers Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté (ÉREA), en particulier celui de Flavigny-sur-Moselle. Ces jeunes décidaient alors de prendre en main les questions qui les concernaient pour les nouer dans une compréhension sociale et politique nécessitant d'agir. Leur présidente, la regrettée Nathalie Trabucco, psychologue et titulaire d'une licence de sociologie, contribuait à tenir ensemble les réflexions de fond et les actions pédagogiques d'information. **Il s'agissait aussi de développer une logique de communication institutionnelle et politique à partir de l'expertise d'usage des membres de l'association.**

Lors de ma rencontre du 1^{er} juin 2013, les anciens administrateurs soulignaient l'importance du lien entre les trois mots clefs qui nous intéressent aujourd'hui : Démocratie, Citoyenneté et Handicap ; ils le faisaient en mettant en avant le travail qu'ils faisaient entre eux en privilégiant une dynamique allant **de la promotion collective à l'exercice individuelle de la citoyenneté.**

Le 5 novembre 2004, Michel Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle disait ceci lors de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Association de Médiation et d'Information sur le Handicap (AMIH) :

« Par vos interventions **vous avez à cœur de créer des interactions constructives entre la société et le handicap en abordant la situation de handicap sous l'angle des potentialités qu'elle constitue en tant que force productrice, créatrice et sociale et non au titre des difficultés qu'elle pose. Ce faisant vous amenez la société à regarder la capacité derrière le handicap.**

L'information constitue une fonction primordiale de l'accès à l'autonomie.

Elle multiplie les passerelles entre les handicapés et la société dans le même temps où elle est un vecteur essentiel du processus de changement de regard de notre société sur le handicap. Ainsi **vous tissez des liens et consolidez les attaches entre les citoyens pour un « vivre ensemble » où la diversité et les différences constituent des richesses et non des facteurs d'exclusion et de repli sur soi.**

Cette conception du lien vous la mettez en pratique à travers votre façon de mener vos actions en prenant le parti de la complémentarité avec les autres plutôt que celui de la juxtaposition.

Les situations de handicaps sont encore très nombreuses et génèrent des obstacles et des discriminations qui limitent l'autonomie et la participation à la vie collective, sociale et économique des personnes qui y sont confrontées.

Pour faire changer les situations vous vous situez résolument dans une logique de projet en renouvelant vos actions, en imaginant de nouvelles initiatives ou encore en appelant l'attention des pouvoirs publics :

- votre site Internet est reconnu pour sa qualité,
- votre bulletin trimestriel « l'Handispensable » est apprécié pour sa documentation,

- **vos actions de sensibilisation en direction des personnes valides contribuent à dépasser les craintes que suscite la méconnaissance,**
- **la pertinence de vos analyses et de vos propositions s'appuie sur une connaissance aiguisée des situations, les membres de l'association étant pour la plupart des personnes elles-mêmes confrontées à des situations de handicap ».**

Cela a du sens de rappeler ici, dans les locaux du Conseil Départemental, combien Michel DINET était partisan de la nécessité de renforcer le rôle des citoyens dans leur pouvoir de dire et d'agir entre les périodes électorales en co-fabrication des projets et des propositions devant être portés et validés par les élus du peuple.

Conclusion.

Être citoyen, c'est peut-être prendre la mesure de ce qui nous a précédé et de ce qui nous a été légué afin d'être acteur, chacun en fonction de ses propres capacités, pour agir avec les autres à améliorer les conditions de vie de chacun et de tous, en pensant aussi à ce que nous allons léguer aux générations futures.

Les usagers sont les meilleurs experts des usages choisis ou contraints qui sont les leurs. C'est bizarre qu'on ait tant de mal à écouter et prendre en compte ce qu'ils tentent trop souvent sans succès de nous faire comprendre.